



Les Souris Vertes

INSCRIPTION FORMATION MONTESSORI

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais

(Article L. 6353-3)

Ci-après dénommé(e) « le stagiaire » :

Nom, prénom :

Adresse :

Nom de l'organisme de formation : **Association « Les Souris Vertes »**

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro **44880146988** auprès du préfet des Vosges.

Numéro SIREN de l'organisme de formation : **807 713 987**

Adresse de l'organisme de formation : **5 rue du Président Poincaré - 88210 SENONES**

I – OBJET

L'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

Formation Montessori cycle 1 cycle 2 cycle 3 cycle 4 matières parallèles

II – NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

L'action de formation entre dans les 5°, 6° et 13° catégories prévues à l'article L.6313-1 de la sixième partie du Code du travail, à savoir les actions de conversion, d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances et de lutte contre l'illettrisme et l'apprentissage de la langue française.

Elle a pour objectif de former des adultes à l'accompagnement des enfants dans leur instruction avec la pédagogie Montessori.

Sa durée est fixée à 4 jours de 9h00 à 12h et de 13h à 17h.

Le programme détaillé de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.

5 rue du Président Poincaré – 88210 SENONES

Entrée rue du Breuil direction la gendarmerie

Siret : 80771398700020

Tél : 06.13.67.02.76 – mail : lessourisvertes88@gmail.com

III – NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRE

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il n'est pas nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, de niveau de connaissance(s) particulier. Cette formation s'adresse à tous les adultes accompagnant des enfants, professionnels ou non.

IV – ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

L'action de formation aura lieu du à l'adresse indiquée en bas de page.

Elle est organisée pour un effectif de 3 stagiaires minimum et 15 stagiaires maximum.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, sont les suivantes :

Théorie, présentation, manipulation. Un grand choix très riche de matériel Montessori sera présenté. Un temps d'échange sera pris pour conseiller/guider les stagiaires dans la mise en place de leur lieu d'activités.

Les conditions détaillées figurent ci-dessous ou en annexe du présent contrat.

Les diplômes, titres et références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation sont indiqués ci-dessous :

Joanne LACOUR, directrice, formatrice, éducatrice et fondatrice de l'école « Les Souris Vertes » titulaire d'un BAC littéraire et d'un BTS par VAE.

Diane KUHN, formatrice et éducatrice Montessori, titulaire d'un BAC économique et sociale.

V – SANCTION DE LA FORMATION

En application de l'article L. 6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

VI – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

- Feuilles de présence signées par le stagiaire et le ou les formateurs et par demi-journée de formation, l'objectif étant de justifier la réalisation de la formation.
- Fiches de suivi pendant le stage

Des cours seront proposés à la vente.

VII – DELAI DE RETRACTATION

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter.

Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ».

Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

VIII – DISPOSITIONS FINANCIERES

Le prix de l'action de formation est fixé à **330€** net de taxe (soit 82,50€/jour) pour un financement personnel ou **450€** en cas de prise en charge par un organisme de financement.

Le stagiaire s'engage à verser la somme de **330 €/450€** selon les modalités de paiement suivantes :

Après un délai de rétractation mentionné à l'article 8 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de cinquante euros (50 €), non remboursable en cas de désistement.

Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon le calendrier ci-dessous :

140 € le ... / ... / 202... et 140 € le ... / ... / 202.....

ou 280 € à la fin de la formation par chèque ou en espèces (après versement des 50€ d'acompte sinon 330 €)

ou 450€ via un organisme de financement

IX – INTERRUPTION DU STAGE

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : pas de remboursement des sommes déjà versées et seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

X – CAS DE DIFFEREND

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, coordonnées du ou des médiateurs de la consommation dont relève l'organisme de formation : La **Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation (CNPM)** est une association loi 1901 dont le siège social est situé au 23 rue de Terrenoire - 42100 Saint Etienne.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à la suite de la médiation, le tribunal de grande instance d'Épinal place Edmond Henry 88026 EPINAL CEDEX sera seul compétent pour régler le litige.

5 rue du Président Poincaré – 88210 SENONES

Entrée rue du Breuil direction la gendarmerie

Siret : 80771398700020

Tél : 06.13.67.02.76 – mail : lessourisvertes88@gmail.com

Fait en double exemplaire, à, le / /

Pour le stagiaire (nom, prénom du signataire)

Pour l'organisme de formation (nom, qualité du signataire)

.....

.....

.....

.....

Signature

Signature et cachet

Association "Les Souris Vertes"

École Montessori

~~5 rue Poincaré 88210 SENONES~~

~~lessourisvertes88@gmail.com~~

Siret : 807 713 987 000 12

5 rue du Président Poincaré – 88210 SENONES

Entrée rue du Breuil direction la gendarmerie

Siret : 80771398700020

Tél : 06.13.67.02.76 – mail : lessourisvertes88@gmail.com